



Site nucléaire de Marcoule

Révision des autorisations de rejets des exploitants nucléaires

- INB ATALANTE**
- INB MELOX**
- INB CENTRACO**
- INBS**

Démarche d'information du public riverain

Novembre - Décembre 2011



Révision des autorisations de rejets du site nucléaire de Marcoule : **Présentation de la démarche d'information du public riverain**

A la demande des Autorités de sûreté nucléaire (ASN, ASND), les exploitants des installations nucléaires du site de Marcoule ont réalisé, à l'automne 2011, une démarche d'information du public riverain sur le thème des demandes de révision de leurs autorisations de rejets.

Les exploitants concernés (CEA, MELOX, SOCODEI) ont pris bonne note des demandes et des recommandations conjointes de l'ASN et de l'ASND pour cette démarche qui concerne les autorisations de rejet des installations nucléaires de base ATALANTE, MELOX, CENTRACO, et celles de l'Installation nucléaire de base secrète (INBS) de Marcoule.

En particulier, cette démarche doit permettre une information du public local, dans l'esprit de l'article 29-IIbis de la loi « Transparence et sûreté nucléaire » de 2006, récemment modifié mais dont le décret d'application n'est à ce jour pas encore paru.

Sur recommandation des deux Autorités de sûreté, le dispositif d'information retenu par les exploitants a permis de respecter les critères suivants :

- **l'information devait être locale.** Il a été retenu comme périmètre de la démarche les communes les plus proches du site de Marcoule au sens du Plan Particulier d'Intervention : Codolet et Chusclan.
- **La démarche devait permettre une information du public sur une durée d'un mois.** Il a donc été retenu la période du 5 novembre au 5 décembre 2011.
- **la démarche devait être rendue publique.** Il a donc été procédé à une parution dans la presse locale (Midi Libre édition Gard Rhodanien) d'un avis précisant les modalités d'information du public, les dates de mise à disposition de l'information, ainsi que la période d'un mois pendant laquelle les questions éventuelles des riverains pouvaient être posées en vue d'une réponse des exploitants. Il a également été procédé à une information dans les deux communes, par voie d'affichage et encart dans les bulletins d'informations municipales. Ce document est présenté en Annexe.
- **La démarche devait permettre la consultation de documents de référence pour l'information du public.** Il a donc été mis à disposition, dans les deux communes, un ensemble de « résumés non techniques » correspondant d'une part à chacune des installations concernées et, d'autre part, à une étude d'impact global site. Ces différents documents étaient

également consultables et téléchargeables en ligne sur le site internet de la Commission locale d'information (CLI) de Marcoule Gard.

- **La démarche devait permettre une implication de la CLI-CI.** Après une réunion de travail avec le bureau de la CLI-CI, il a donc été organisé une réunion d'information et de présentation de la démarche, à l'attention de l'ensemble des membres de la CLI-CI. Cette réunion s'est tenue le 2 novembre 2011 à Marcoule, donc avant le début de la période retenue pour l'information du public.
- **La démarche devait permettre au public de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part des exploitants.** Il a donc été annoncé (dans la presse et par voie d'affichage) puis organisé, sur chacune des communes retenues, une réunion d'information pour les habitants, qui a rassemblé à chaque fois de l'ordre d'une trentaine de participants. La réunion à Codolet s'est tenue le 7 novembre, celle à Chusclan le 9 novembre. Chacune de ces réunions a duré environ 1H45. La presse locale était présente, avec parution d'un article de presse dans les jours qui ont suivi (article en annexe). Après un exposé de présentation (joint en Annexe), les questions ont pu être posées pendant ces réunions, et des réponses y ont été apportées, ainsi que mentionné dans le document « verbatim » joint en annexe. Des éléments de réponse complémentaires ont été apportés par écrit et présentés en CLI-CI lorsque la réponse n'a pu être apportée lors de la réunion elle-même. Le public pouvait également poser des questions via le site internet de la CLI-CI, cependant ce canal n'a recueilli aucune question.
- **La démarche devait permettre la présentation d'une synthèse à l'attention de la CLI-CI.** A l'issue de la période retenue pour l'information du public, une réunion a donc été organisée le 7 décembre. Elle s'est inscrite dans le cadre de l'Assemblée Générale de la CLI-CI déjà programmée. Il est à noter qu'outre les membres de la CLI-CI, des riverains y ont également participé, l'entrée à cette réunion étant libre. Au cours de cette réunion, un exposé a permis de présenter les différentes questions posées par les riverains, ainsi que les éléments de réponse apportés par les exploitants. L'ensemble des documents de synthèse (verbatim des deux réunions dans les communes, intégralité des exposés PowerPoint présentés) a été mis en ligne et est consultable sur le site internet de la CLI-CI.
